Présidence de la République

Décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale

NOR : PREX2415533D

Le Président de la République,

Vu l'article 12 de la Constitution ;

Après consultation du Premier ministre, du président du Sénat et de la présidente de l'Assemblée nationale,

Décrète

Art. 1°. - L'Assemblée nationale est dissoute.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 2024

EMMANUEL MACRON

MAIRIE D'ETAULES COURRIER ARRIVÉ	
LE	1 1 JUIN 2024
ПМА	S Accueil/Etal Civil